

AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE A ECHEANCE

Titulaire du contrat d'abonnement en eau		
Date de naissance///	Prénom	
Code postalVille	Pays@	
Titulaire du contrat de prélèvement à échéance - Le payeur (si différent du titulaire de l'abonnement)		
Adresse Complément d'adresse Code postal	Prénom	
Adresse du branchement (si différente de l'adresse du titulaire du contrat d'eau)		
Numéro de contrat à rappeler (indiqué en haut à droite s	ur vos factures) :	
En optant pour le prélèvement automatique à échéance, vous acceptez les conditions ci-après :		
 1 – Adhésion La demande de prélèvement automatique devra être enregistrée trois mois avant la date 2 – Montant du prélèvement 	e d'échéance de la facture pour qu'elle puisse être prise en compte.	
Le montant à payer sera prélevé en une seule fois à la date mentionnée sur chaque facture. 3 – Changement de compte bancaire		
-	nir, un nouveau relevé d'identité bancaire devra être envoyé à RESEAU31 dans un délai raisonnable	
4 – Renouvellement du contrat de prélèvement automatique		
Sauf avis contraire, le prélèvement automatique sera reconduit pour les années suivantes. L'abonné devra établir une nouvelle demande uniquement s'il a dénoncé son contrat et s'il souhaite à nouveau le prélèvement automatique pour la prochaine redevance.		
5 – Echéances impayées Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte de l'abonné, il ne sera pas représenté automatiquement.		
Les frais de rejet seront à la charge de l'abonné et la facture augmentée de ces frais dev 31330 GRENADE.	ra être régularisée auprès de la Trésorerie de Grenade-Cadours, 17 rue François Mitterrand	
6 – Fin de contrat		
Il sera mis fin automatiquement au contrat de prélèvement après deux rejets consécutifs de prélèvement. Il appartiendra à l'abonné de renouveler son contrat pour la prochaine redevance. Si l'abonné désire mettre fin au contrat, il devra en informer RESEAU31 dans les plus brefs délais. A la résiliation du contrat d'abonnement, il sera mis fin au contrat de prélèvement. La facture de solde sera prélevée automatiquement sur le compte de l'abonné.		
7 – Renseignements, réclamations, recours		
Tout renseignement concernant le décompte de la facture ou toute contestation amiable La contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire. En vertu de l'article L1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'abonné pe directement : · le Tribunal d'Instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par · le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil.	eut dans un délai de deux mois suivant réception de la facture, contester la somme en saisissant	
Fait à, le,	Signature du payeur, Précédée de la mention « bon pour acceptation »	

AFIN QUE VOTRE DEMANDE SOIT PRISE EN COMPTE, IL EST IMPÉRATIF :

- de compléter l'intégralité de ce formulaire et de le signer
- de compléter l'intégralité du mandat de prélèvement SEPA, de le signer, et d'y joindre un Relevé d'Identité Bancaire
- d'adresser le tout par courrier à RESEAU31 ZA de Pechnauquié 1 rue du Lac 31340 Villemur sur Tarn ou par mail à abonnes.villemur@reseau31.fr



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Prélèvement à l'échéance des factures

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Service des Eaux de Fronton, à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et à autoriser votre banque à débiter votre compte.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez conclue avec elle. La demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines à partir de la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DESIGNATION DU DEBITEUR (Titulaire du compte à débiter)	DESIGNATION DU CREANCIER	
Nom	Service des Eaux de Fronton Mairie de Fronton 1 Esplanade Marcorelle 31620 FRONTON FRANCE Identifiant Créancier SEPA FR22ZZZ578219	
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER		
IBAN X Paiement ponctuel		
Signé à Le (JJ/MM/AAAA)		
DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (si différent du débiteur lui-même et le cas échéant) Prénom et Nom du tiers débiteur		

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le Service des Eaux de Fronton. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le Service des Eaux Fronton.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.